





Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-68**

Séance publique du

31 mars 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150331- lmc162602-DE-1-1
Date de signature : 02/04/2015
Date de réception : jeudi 2 avril 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MARCHÉ DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE - AVENANT N°1
PORTANT MODIFICATION DE L'INDICE DE RÉVISION DES PRIX**

Le 31 mars 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/03/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Raoul BOYER à Madame Catherine ROUVIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Madame Patricia BORRICAND, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2015

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. DELOCHE Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE - AVENANT N°1
PORTANT MODIFICATION DE L'INDICE DE RÉVISION DES PRIX- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a notifié le marché P12-007 le 14 mars 2012 à la société EXPERTIS.

Il s'agit d'un marché de prestations de médecine professionnelle et préventive pour les personnels de la Ville d'Aix en Provence et du CCAS d'Aix en Provence (Marché à bons de commande en groupement de commande).

Ce marché a été passé en application des articles 30 et 77 du Code des Marchés Publics avec un minimum de 400 visites et un maximum de 1600 visites par an.

La durée du marché a été fixée à un an à compter de la notification au 31 décembre 2012, renouvelable 3 fois sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2015.

La société EXPERTIS a alerté la Ville d'Aix en Provence concernant la suppression d'index de révision des prix tel qu'indiqué au marché. Cette suppression a eu pour conséquence pour la société EXPERTIS de ne plus pouvoir nous soumettre sa facturation.

La Ville d'Aix en Provence a relevé auprès de l'INSEE l'indice équivalent.

Compte tenu de cette situation, un avenant est nécessaire. Le présent avenant N°1 a pour objet de modifier l'index de référence relatif à la révision des prix prévu à l'article 8.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. En effet, l'index S a été supprimé des index INSEE, il convient de le remplacer par l'indice 001567448 (Indice des salaires mensuels de base par activité - Activités pour la santé humaine). La formule de révision des prix reste inchangée.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le présent avenant portant modification de l'indice de révision des prix suite à sa suppression faite par l'INSEE

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer l'avenant n°1 au marché n°P12-007 relatif au marché de prestations de services de Médecine professionnelle et préventive.

- **DIRE** que les dépenses seront imputées au Budget de la Ville, sur la ligne 92020 6475 2497, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2015-68 - MARCHE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE - AVENANT
N°1 PORTANT MODIFICATION DE L'INDICE DE REVISION DES PRIX-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/04/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix en Provence

Ville d'Aix-en-Provence
Direction Générale Adjointe des Services
Administration Générale
Direction des Marchés Publics
VD

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE SELON L'ARTICLE 30 DU CMP
RELATIF A DES
PRESTATIONS DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET
PREVENTIVE POUR LES PERSONNELS
DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET DU CCAS
(GROUPEMENT DE COMMANDE)**

**AVENANT N°1
PORTANT MODIFICATION DE L'INDICE DE REVISION DES PRIX**

I – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

1.1 – Identification du marché

Marché n° P12-007 notifié le 14 mars 2012 au titulaire du marché la société EXPERTIS

Objet et forme du marché : **Prestations de médecine professionnelle et préventive pour les personnels de la Ville d'Aix en Provence et du CCAS d'Aix en Provence (Marché à bons de commande en groupement de commande)**

Durée initial du marché : Un an à compter de sa notification, reconductible 3 fois.

Montant du marché :

Marché à prix unitaire.

Prix d'une visite simple ou particulière: 73,50€ HT

Prix d'une visite 1/3 temps: 380,00€ HT

Les visites simple ou particulière, et visite 1/3 temps bénéficient de rabais en fonction de la quantité de visite commandée annuellement.

Le seuil minimum et maximum du marché est exprimé en quantité, soit:

Minimum annuel: 400 visites – maximum annuel: 1 600 visites.

1.2 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu des délibérations du conseil municipal n° 2014.3 du 28 avril 2014 et 2011.730 du 11 juillet 2011;
- D'autre part, la société EXPERTIS, société inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le n°32067339500028, domiciliée a u 10, place de la Joliette – Atrium 10.1 – BP 32262 - 13567 Marseille cedex 2 et représentée par M. GRIVA Jean-Philippe, agissant au nom et pour le compte de ladite société en qualité de Directeur.

II – OBJET DE L'AVENANT N°1

2.1 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire

Le présent avenant est conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu des délibérations du conseil municipal n° 2014.3 du 28 avril 2014 et 2011.730 du 11 juillet 2011;
- D'autre part, la société EXPERTIS, société inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le n°32067339500028, domiciliée a u 10, place de la Joliette –

Atrium 10.1 – BP 32262 - 13567 Marseille cedex 2 et représentée par M. GRIVA Jean-Philippe, agissant au nom et pour le compte de ladite société en qualité de Directeur.

2.2 – Objet et circonstances du présent avenant

Cet avenant a pour objet de modifier l'index de référence relatif à la révision des prix prévu à l'article 8.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. En effet, **l'index S** a été supprimé des index INSEE, il convient de le **remplacer par l'indice 001567448** (Indice des salaires mensuels de base par activité - Activités pour la santé humaine). La formule de révision des prix reste inchangée.

2.3 – Incidences financières

Sans objet.

2.3 – Paiement :

Les sommes dues par la Ville d'Aix-en-Provence, en règlement des prestations effectuées dans le cadre du marché désigné au chapitre I, seront versées au crédit du compte ouvert suivant : FR76 1009 6180 6700 0243 0770 219 - CMCIFRPP

2.4 – Autres clauses :

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre I demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

III – Signatures des parties

<p>Pour la société EXPERTIS Nom et qualité du signataire</p> <p>Fait à....., Le (cachet de la société)</p>	<p>Pour la Ville d'Aix-en-Provence Le représentant du pouvoir adjudicateur Nom et qualité du signataire</p> <p>M. Maurice CHAZEAU Maire-Adjoint délégué aux marchés publics et aux délégations de service public.</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le</p>
--	---